

appam'AMAP

- Compte rendu de l'Assemblée Générale d'Automne - Vendredi 05 novembre 2010 (Maison des Association de Pamiers)

Présents :

Odile
Claire
David
Nicole
Chantal
Bart
Laurent
Irène
Joël
Audrey
Louis
Angel
Bernard

Manue
Jean-Louis
Frédérique
Marie-Claude
Louise
Stéphanie
Dominique
Candice
Marie-Thérèse
Bert-Jan
Ricardo
Lucie

Excusés :

Céline
Françoise
Alice
Thierry
Marie-Eve
Jean
Laëtitia
Gilles
Marc et Audrey
Emmanuelle
Sophie
Marion_

Ordre du jour

- Bilan 2010 et objectifs 2011 des producteurs
- Les statuts de l'association
- Adhésion et montant de la cotisation
- Renouvellement des contrats
- Le local
- Questions diverses

1- Bilan 2010 et objectifs 2011 des producteurs

➤ Le pain

Laurent est satisfait de sa saison, il a honoré 13 contrats et souhaite en avoir plus l'année. Nous encourageons les amapiens à prendre un contrat pour la saison suivante.

L'année prochaine, le prix augmente d'environ 3% et la fréquence de distribution reste tous les 15 jours.

➤ Les fromages de chèvre

Marc et Audrey sont très heureux de travailler pour l'AMAP, ils nous adressent leurs remerciements et spécialement à ceux qui sont allés les aider cet automne à la ferme. Ils ont honoré 17 contrats cette saison, c'est insuffisant et le prix pratiqué n'a pas été rémunérateur. Par ailleurs le contrat « à la carte » nous permettant de choisir un panier différent à chaque distribution ne leur a pas facilité la tâche.

En plus d'encourager d'autres amapiens à prendre des contrats, les changements suivants ont été décidés pour la saison 2011 :

- Augmentation du prix des produits d'environ 10%
- Choix d'un panier type et définitif en début de saison pour 19 des 20 distributions, la 20^{ème} pouvant être supprimée selon le désir de l'amapien.
- Il y aura un nouveau produits ; du fromage blanc en pot de 400gr environ, en revanche il n'y aura plus de tome.

Pour tout renseignement sur les fromages de chèvre : amapchevre@free.fr

➤ Les Poulets

Mathias et Hélène sont très satisfaits de leur saison et ont bien géré les imprévus liés aux intempéries et aux prédateurs. Le prix et la fréquence des distributions resteront inchangés pour l'année prochaine. Ils souhaitent nous proposer du poulet découpé en filets, ailes, et sauté (cuisses et pattes) pour l'année

prochaine à raison de 12 paquets à 7 € (8 paquets de sauté, 2 d'ailes et 2 de filets) répartis sur l'année soit 84 € en tout.

Des chapons sont toujours disponibles pour les fêtes, il est encore temps de commander.

Irène sera démissionnaire de son poste de référente à la fin de l'année, n'hésitez pas à vous portez volontaire pour la remplacer.

➤ Le poisson

Nous ne représentons qu'une petite partie des consommateurs pour les viviers cathares mais ils sont soucieux d'encourager la vente de proximité et ils apprécient la convivialité de notre groupe.

Quelques produits seront légèrement augmentés l'année prochaine.

➤ La viande

Bart est satisfait de sa saison même s'il a du gérer quelques problèmes avec l'atelier de découpe, et des remarques sur la qualité de sa viande de la part d'un adhérent. Le troupeau de brebis a également subi l'attaque d'un chien errant.

Il espère plus de contrats pour l'année prochaine, le prix restera identique et le colis contiendra 7,5 kg de viande dont 1/3 de veau environ.

Pour l'agneau le prix sera le même, le delta entre le prix réel du colis et le montant du chèque de 65 € sera verser au moment de la distribution, le référent se chargera de réunir les chèques pour les transmettre à Bart.

➤ Les produits laitiers

Marie Thérèse est très satisfaite de la saison, le prix et la fréquence des distributions resteront inchangés l'année prochaine et la confiture de lait sera proposée au contrat en plus des produits habituels.

Rappel sur l'aspect sanitaire de la distribution du lait :

Le lait frais est un produit fragile pour lequel la continuité de la chaîne du froid est primordiale. Le producteur a pour seule responsabilité de nous apporter le lait sur le lieu de distribution dans sa machine réfrigérée à une température de 4°C. Il vous appartient de vous munir de bouteilles en verre propres nettoyées par vos soins et de les transporter dans une glacière jusqu'à votre réfrigérateur.

➤ Le porc

Un contrat pour des colis de porc sera à nouveau proposé l'année prochaine au même prix que cette année et pour deux distributions.

➤ Les légumes

Gilles cesse son activité en fin d'année. Il a subi les aléas de la météo printanière et nous a tout de même fourni de très jolis paniers. Gilles salue le dévouement de Claire et le courage de ceux qui sont venus donner un coup de main à la ferme. Les paniers ont en moyenne été plus copieux que prévus et leur prix réel étaient d'environ 18 €. L'ensemble des distributions aura représenté 4 tonnes de légumes pour un total de 12 645 €. La saison va se terminer avec une distribution par quinzaine à partir du 17 novembre.

C'est Angel Alègre qui reprendra la suite pour l'année prochaine, il est prêt à honorer une vingtaine de contrats pour débiter puis d'autres en cours de saison s'il s'en sent capable. Le panier ne sera pas aussi diversifié pour commencer et son prix sera de 17 € et il y aura 36 distributions. Angel est motivé et a conscience que l'AMAP et le marché que Gilles lui transmet représentent une vraie chance et une opportunité.

➤ Les fruits

Nous ne sommes qu'à mi-saison pour les fruits, le bilan sera à l'ordre du jour à la prochaine AG de printemps. Le précédent compte rendu de CA détaille le bilan technique de la première saison de pêches bio et revient sur la visite des vergers.

La distribution des fruits nécessite un peu d'organisation ; il s'agit de décharger le camion et de préparer les demi-paniers, Jean n'apportant que des paniers complets. David (référent fruits) ne peut plus assumer systématiquement cette responsabilité. Il convient donc de nommer un autre référent

fruits plus disponible les jours de distribution ou bien d'attribuer cette tâche qui ne prend qu'une dizaine de minutes à l'une des personnes volontaires pour les légumes ce jour là.

2- Finalisation des nouveaux statuts

La mise à jour des statuts de l'association a fait l'objet de deux réunions de travail. Compte tenu des évolutions de l'appam'AMAP 3 ans après sa création, il était indispensable de redéfinir les points suivants :

- L'appam'AMAP n'est pas une AMAP mais bien une association gérant la vie de plusieurs AMAP, celles-ci se composant chacune d'un groupe de consomm'acteurs, d'un référent et d'un producteur
- Le membre actif :
 - Définition proposée : toute personne physique s'étant acquittée de l'adhésion de 20 € dont 15 € sont reversés au réseau ainsi que tous les producteurs.
 - Version finale après discussion : toute personne physique ayant versé les deux cotisations (appam'AMAP et réseau AMAP-MP) ainsi que tous les producteurs qui payent directement la cotisation réseau au réseau. Le conjoint d'un membre actif peut devenir membre actif en s'acquittant uniquement de la cotisation à l'appam'AMAP
- Le Conseil d'Administration se compose : des membres du bureau, des producteurs et des membres actifs élus.
- L'Assemblée Générale a lieu
 - Au printemps : renouvellement du bureau et du CA et bilan financier de l'année écoulée
 - A l'automne : bilan des producteurs et renouvellement des contrats

Les modifications ci-dessus sont adoptées à l'unanimité par l'Assemblée Générale

3- Montant de la cotisation

Le bilan provisoire et estimatif de nos activités montre que nous avons utilisé un budget de 200 à 300 € sur l'année. Les dépenses proviennent essentiellement de l'édition de nos supports publicitaires, de la création du site internet et notre participation à des événements. Compte tenu que nous souhaitons être plus présents aux manifestations de l'année prochaine pour nous faire connaître davantage, il nous paraît justifié d'augmenter la cotisation à 5 € pour la prochaine saison. Un nouveau bulletin d'adhésion est en cours de rédaction. Les adhérents peuvent comme l'année passée faire un don pouvant donner lieu à une réduction d'impôt. Une nouvelle demande de subvention sera faite à la mairie de Pamiers.

Le nouveau montant de cotisation est adoptée par l'Assemblée Générale (1 abstention)

4- Renouvellement des contrats

Les contrats 2011 sont presque tous finalisés et disponibles sur le site internet, nous vous encourageons à vous rendre vite sur ***apam-amap.org*** pour les éditer, les remplir et préparer vos chèques, de nombreux producteurs et référents seront présents à la distribution du 18 novembre pour les récupérer.

5- Le local

La mise à disposition d'un local par la mairie de Pamiers est décidément une affaire à rebondissement. Après la petite maison de la gare et l'ancien office de tourisme de Ramondé, c'est au tour de la salle des fêtes de Trémège de tomber à l'eau. Une possibilité s'ouvre peut-être à l'ancienne école des Canonges où nous pourrions bénéficier du préau et d'un local fermé. La distribution continuera à la cuisine du jeu de Mail jusqu'à ce qu'une autre solution soit trouvée.

6- Questions diverses

Dominique propose qu'une réflexion soit engagée l'année prochaine sur le rapprochement de l'appam'AMAP et des classes défavorisées. Cette idée suscite quelques questions sur le rôle que doit jouer notre association, un groupe de travail pourrait-il être créé pour y répondre.